

GRAND CONCOURS DE STÉNOGRAPHIE, DE CLAVIGRAPHIE ET DE CALLIGRAPHIE

Art. 1. — A l'occasion de la première Exposition Internationale au Canada, l'Administration du STÉNOGRAPHIE CANADIEN a cru bon d'organiser un grand concours pour tout ce qui se rattache à l'écriture.

Art. 2. — Ce concours comprendra trois sections :
Section I. — Sténographie ;
Section II. — Clavigraphie ;
Section III. — Calligraphie.

Chacune de ces trois sections se subdivisera, à son tour, à un certain nombre de divisions et de classes conformément à la classification générale à la fin de ce programme.

Art. 3. — Les concours de vitesse, de lecture à vue et de clavigraphie auront lieu du 1er au 6 Juin 1897, selon le nombre des concurrents.

Art. 4. — Ce concours est ouvert à tous les sténographes sans distinction de méthode et aux praticiens de n'importe quel système de machine à écrire.

Bien entendu, il y aura concours pour chaque langue représentée; vitesse et lecture à vue; mais tous les systèmes d'une même langue seront compris dans un même concours.

Art. 5. — Les textes de la composition de calligraphie-sténographique (thème et version) sont laissés au choix des concurrents.

Art. 6. — Les travaux de rédaction (mémoires ou rapports) devront, pour faciliter leur groupement, être présentés, autant que possible, sur papier *foolscap* (8x13 pouces) soit format Tellier (21x31). Tous les travaux, sans exception, devront mentionner, à l'endroit, le nom, prénom, âge, profession, titre et adresse du concurrent.

Art. 7. — Tous les travaux, quels qu'en soient la nature et le genre, devront être faits spécialement pour le concours de Montréal et porter en tête une mention dans ce sens.

Ils seront exposés, dans le Palais de Crystal, du premier jour de l'Exposition au dernier jour.

Art. 8. — L'admission aux concours est gratuite pour toutes les classes.

Ceux-là seuls qui concourront pour la vitesse devront faire un dépôt de si, lequel sera confié à la concurrence manquée d'assister au concours.

Toute demande, pour la vitesse, devra être faite avant le 15 mai et être accompagnée du montant requis.

Art. 9. — Tous travaux devront être adressés comme suit : LE STÉNOGRAPHIE CANADIEN, *trois 251, Département E, Montréal, Canada*, ou ils devront arriver le plus tard le 15 mai 1897.

Surtout - qu'on le prenne en bonne part - tout devra être soigneusement et soigneusement enveloppé.

Enfin on voudra bien mentionner la classe sur l'enveloppe.

Art. 10. — Les récompenses consisteront, pour chaque classe, en trois médailles : or, argent et bronze, avec attache ruban soie écarlate, et chaque médaille sera accompagnée d'un diplôme indiquant le degré de récompense.

Ces récompenses seront décernées vers la fin de juillet, afin de donner aux lauréats le temps d'en bénéficier. Elles seront touchées par la Compagnie d'Exposition, ce qui est une garantie pour tous les concurrents.

Classification générale :

SECTION I. — STÉNOGRAPHIE

Classe I. — Calligraphie

- a. — Concurrents libres connaissant la sténographie depuis plus d'un an ;
- b. — Concurrents libres connaissant la sténographie depuis moins d'un an ;
- c. — Élèves d'écoles ou d'institutions, de cours publics ou privés (concourant par groupes)

Classe II. — Vitesse.

- a. — 60 mots par minute ... } Degré élémentaire.
- b. — 80 — — — — — } ...
- c. — 100 mots par minute ... } ...
- d. — 120 — — — — — } Degré supérieur.
- e. — 150 — — — — — } ...

Classe III. — Lecture à vue.

- a. — Concurrents connaissant la sténographie depuis plus d'un an ;
- b. — Concurrents connaissant la sténographie depuis moins d'un an.

Classe IV. — Procédés d'enseignement de la sténographie.

- a. — Exposition du cours élémentaire de sténographie ;
 - b. — Exposition du cours supérieur.
- N.-B. — Ces travaux devront être présentés en écriture ordinaire.

Classe V. — Travaux scolaires et d'élèves de cours de sténographie.

- a. — Cartes géographiques avec noms entièrement en sténographie ;
- b. — Travaux divers des élèves dans les écoles ; (cahiers de devoirs journaliers ; travaux en sténographie sur les sciences, les mathématiques, la littérature, etc.) ;
- c. — Travaux divers des élèves de cours publics ou privés de sténographie (cahiers de devoirs, résumés de cours, etc.)

Classe VI. — Travaux sur des sujets littéraires ou scientifiques.

- a. — Travaux inédits en sténographie (en dehors des travaux scolaires).

Classe VII. — Travaux d'art.

- a. — Sténographie microscopique ;
- b. — Taillages, découpages, cartes et travaux divers ;
- c. — Dessins et sujets d'ornementation ayant un caractère sténographique ;
- d. — Spécialement pour les dames : tous travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Classe VIII. — Histoire et utilité de la sténographie.

- a. — Histoire de la sténographie ;
- b. — Utilité, emploi et avantages de la sténographie en général ;
- c. — Moyens propres à propager ou à développer l'étude de la sténographie ;
- d. — Statistique sténographique (tableaux, graphiques, etc.)

N.-B. — Ces travaux devront être présentés en écriture ordinaire.

Classe IX. — Enseignement par la sténographie.

- a. — Applications diverses de la sténographie comme moyen d'enseignement ; son rôle dans l'instruction à tous les degrés, etc. ;
- b. — Rapports ou mémoires d'instituteurs ou professeurs sur les résultats obtenus dans l'enseignement à tous les degrés ;
- c. — Méthodes s'appliquant à l'enseignement simultané de la sténographie, de la lecture et de l'orthographe.

N.-B. — Ces travaux devront être présentés en écriture ordinaire.

SECTION II. — CLAVIGRAPHIE (TYPE-WRITER)

Classe X. — Vitesse.

- a. — Phrase répétée pendant cinq minutes ;
- b. — Couple pendant dix minutes ;
- c. — Dictée pendant quinze minutes.

Classe XI. — Applications diverses de la machine à écrire.

- a. — Sténographie d'une lettre commerciale avec traduction en clavigraphie ;
- b. — Travaux divers (tableaux, travaux de comptabilité, lettres commerciales avec chiffres, etc.)
- c. — Dessins et sujets d'ornementation.

SECTION III. — CALLIGRAPHIE

Classe XII. — Écriture.

- a. — Écriture appliquée ;
- b. — Écriture courante ;
- c. — Écriture d'ornementation.

Classe XIII. — Vitesse.

- a. — Pour la plus belle écriture courante : dictée pendant cinq minutes.

N.-B. — Quant à l'écriture appliquée et à l'écriture d'ornementation, il y aura exposition des travaux seulement.